La stratégie

Par Mohamed-Nadjib Nini

Si des traumatismes collectifs des guerres, des coups d'Etat, des catastrophes naturelles ou encore des attaques terroristes peuvent être instrumentalisés pour permettre à un quelconque pouvoir d'imposer des restrictions, des changements, voire même certains choix politiques, l'Algérie de ce point de vue n'a malheureusement connu que cela depuis l'avènement de son indépendance.

En effet, dès le lendemain de l'indépendance, les Algériens, lassés par sept années d'une guerre parmi les plus meurtrières du vingtième siècle, ont de nouveau replongé dans des tourbillons tout aussi incertains dictés par la lutte pour le pouvoir. C'est ainsi que Benkheda évinça Ferhat Abbes, premier président du Gouvernement provisoire algérien (GPRA) en 61 (déjà). Benkheda fut à son tour écarté et remplacé par Ahmed Ben Bella, qui fut lui-même «débarqué» après un coup d'Etat militaire en 1965.

Rappelons juste pour l'histoire ce que Ben Bella pensait déjà de la démocratie à cette époque dans une conférence de presse du 5 novembre 1962 : pour lui, la démocratie qu'il qualifiait de «démocratie libérale impliquant plusieurs partis, est une conception qui n'est pas valable pour notre pays»[9]. Tous ces drames qu'a connus l'Algérie au lendemain de son indépendance avaient été rendus possibles par l'extrême fragilité de la société algérienne, qui n'aspirait à l'époque, suite à sept années de guerre de libération et un million et demi de chahids, qu'à la paix et ne se sentait nullement capable de faire face à de nouveaux conflits. Aussi, après 130 ans d'un règne colonial des plus infamants, après le choc d'une guerre de libération parmi les plus violentes du vingtième siècle, les Algériens étaient prêts à tout accepter du moment qu'on les laisse savourer tranquillement leur indépendance chèrement acquise. En surfant sur cette vague du choc colonial et du choc de la guerre d'Algérie, les leaders de l'époque ont réussi à mettre en place un système politique qui n'a malheureusement jamais changé jusqu'au jour d'aujourd'hui. A quelques détails près, les mêmes pratiques politiques avec sensiblement les mêmes figures politiques sont toujours en vigueur. Il y a eu, certes, des tentatives pour mettre à mal ce système, notamment les événements d'Octobre 1988, mais avec du recul, on se rend compte, qu'en réalité, cette tentative dont il est établi, selon Benchikh[10] citant Nezzar, qu'elle n'est que la conséquence de manipulations au sein même du pouvoir, cette tentative ne visait en aucune manière le système proprement dit, mais seulement un changement d'hommes au sein de ce système et une nouvelle façon de se partager la rente. Ainsi, si ce système a failli céder, ce n'est pas dû à des revendications externes, mais bien à des contradictions émanant de son intérieur. En tout état de cause, la révolte d'Octobre 1988 a ouvert les yeux à ce système et lui a permis de mieux se redéployer, mais quoi qu'il en soit, suite à ces événements qui ont pris l'allure d'une véritable révolution, dépassant et bousculant les pronostics stratégiques de ceux qui les ont initiés, le système politique qui a gouverné l'Algérie depuis l'indépendance jusqu'à l'avènement de cette date fatidique a enfin daigné s'ouvrir aux bienfaits de la démocratie et du multipartisme par l'adoption d'une Constitution, approuvée par référendum le 23 février 1989, introduisant le pluralisme politique et consacrant le principe de séparation des pouvoirs.[4] Ce nouveau texte qui a profondément changé le régime constitutionnel algérien a, à son tour, été amendé en 1996. Abdelaziz Rahabi[11] écrit à propos de ce nouveau texte : «la Constitution de novembre 1996 a été discutée dans un contexte marqué par une grave crise politique interne et se voulait comme la synthèse de l'expérience institutionnelle des 40 dernières années.

Des ministres inamovibles, des responsables à tous les échelons de décision, indéboulonnables et qui, pour la plupart d'entre eux, sont là depuis plus de dix ans au moins comme s'il n'y avait qu'eux en Algérie et que sans eux le pays ne pouvait marcher, alors que le pays est en train de s'enfoncer dans le marasme de la mauvaise gestion et de la mauvaise gouvernance.

A ce titre, elle a consacré le principe de l'équilibre des pouvoirs en instituant la deuxième chambre en tenant compte de l'expérience de la crise institutionnelle issue de la dissolution de l'APN en 1992 et a adopté la règle de la limitation des mandats pour favoriser l'alternance démocratique au pouvoir et atténuer les effets du pouvoir personnel que l'Algérie porte comme une tare depuis le mouvement national. Rehabi ajoute, pour l'histoire, que l'avant-projet de Constitution présenté à l'été 1996 par le président Liamine Zéroual proposait un seul mandat de 7 ans non renouvelable, tout comme le Mexique d'ailleurs (6 ans). Selon cet auteur, il aura fallu beaucoup d'insistance de la commission politique instituée à cet effet pour l'amener à admettre le principe d'un mandat renouvelable une seule fois, ce qui est par ailleurs le principe dominant dans le monde.»

Cependant, cette ouverture politique consacrée par la Constitution de 1989 amendée en 1996, semble avoir été biaisée dès le départ. En effet, il n'est pas du tout évident pour un système politique hermétique, qui a toujours gouverné sans partage, de se réformer du jour au lendemain, si bien que, selon Benchikh[12], «la Constitution de 1989, amendée en 1996, établit un régime qui n'a que l'apparence d'une démocratie puisque l'armée reste au centre du pouvoir».

Selon cet auteur, «cette ouverture politique inspirée par la présidence de la République ne débouche que sur une démocratie de façade et n'apparaît pas comme une transition authentique vers un processus démocratique. D'une part, parce que le commandement militaire continue d'exercer une forte emprise sur le système politique, d'autre part, la faiblesse des partis d'opposition démocratique est telle qu'ils ne sont pas en mesure de déclencher un mouvement d'envergure susceptible de contraindre les détenteurs d'aucun pouvoir pour modifier le système». Selon Benchikh (ibid.), «c'est sur cette base que s'explique la permanence de l'emprise du commandement militaire sur le système politique et c'est l'armée qui reste la détentrice du pouvoir réel et qui désigne les chefs d'Etat. C'est ainsi, selon Benchikh, que tous les chefs d'Etat qui ont été élus, même après 1989, ont été des candidats choisis par le commandement militaire».

Photo : DR

Événements d'Octobre 1988.

Ainsi, en surfant sur des chocs successifs, celui de la colonisation suivi par celui des immenses sacrifices qu'a occasionnés la guerre d'Algérie, les leaders algériens, ceux qui ont réussi à s'accaparer du pouvoir au lendemain de l'indépendance, ont réussi à se tailler un système politique sur mesure. Par la suite, en instrumentant les traumatismes et les chocs, toujours dans cette perspective de la stratégie du choc, ils ont réussi contre vents et marais à pérenniser ce système. C'est ainsi que les événements d'Octobre 1988, qui ont fait officiellement 169 victimes alors que d'autres sources invoquent 500 et certains jusqu'à 1 200 morts et plus de 15 000 handicapés à vie, ces événements qui ont provoqué un choc terrible parce que jusque-là personne ne pouvait imaginer que des Algériens tireraient sur d'autres Algériens, ces événements choquants et traumatisants ont permis au pourvoir, non seulement de se relooker pour devenir plus fréquentable, mais aussi et surtout d'imposer des réformes économiques ultralibérales de la même veine que ceux prônés par Milton Friedman et les «Chicago Boys», un groupe d'économistes chiliens des années 1970, formés à l'Université de Chicago et influencés par Milton Friedman et Arnold Harberger et qui travaillèrent pour la dictature militaire chilienne dirigée par le général Augusto Pinochet jouant un rôle majeur dans ce qui est parfois appelé le «miracle chilien» (formule de Milton Friedman). Cette nouvelle stratégie économique du pouvoir de type monétariste : autonomie à l'entreprise publique, non fixation administrative des prix, introduction de la concurrence dans le secteur public, restauration du commerce du gros (à caractère marchand), réforme bancaire et création d'une bourse, suppression du monopole d'Etat sur le commerce extérieur, accueil des investissements étrangers, adaptation du taux de change et convertibilité de la monnaie, «ce type de réforme qui visait à surmonter des déséquilibres réels par des politiques monétaires et financières, a partout échoué» et «la situation économique et financière de l'Algérie n'a cessé de se détériorer, et ce, que ce soit pour les entreprises que pour les citoyens, obligeant les pouvoirs publics à recourir en avril 1994 à la conditionnalité du FMI ainsi qu'au rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure…

Les tenants du pouvoir en Algérie, au lieu d'aller vers un système politique capable de rassembler tous les Algériens, vers un mode de gouvernance qui ouvrirait le champ politique à une véritable participation citoyenne et dans un aveuglement insensé, ont tout fait pour que le système à l'origine de tous les travers que cette nation n'a pas cessé de traîner derrière elle depuis son indépendance, soit sauvegardé.